

AVIS AUX RIVERAINS ET USAGERS MARATHON DU COGNAC 2017

Madame, Monsieur,

Des restrictions de circulation et de stationnement des véhicules sont prévues à l'occasion du **Marathon du Cognac** qui se déroulera le **11 novembre 2017**.

- Du **lundi 6 novembre 2017** au **mardi 14 novembre 2017**, le **stationnement** et la **circulation** des véhicules seront **interdits place du Château, des deux côtés (hors parking côté société générale)** pour la mise en place des installations. L'accès sera maintenu dans les emplacements non utilisés dans la limite du maintien de la sécurité des personnes et des installations (notamment place du château côté Crédit Lyonnais)
- Le débouché de la rue Basse sur la place du Château sera interdit en fonction des nécessités. Les riverains seront autorisés à circuler dans les deux sens.
- Du **jeudi 9 novembre 2017** au **dimanche 12 novembre 2017**, vu l'interdiction de circulation sur la RD736 rue de Condé, une déviation sera mise en place pour les véhicules circulant sens Angoulême/Cognac en contournant la place du Château par les Etablissements Courvoisier en inversant le sens unique de circulation et pour les véhicules circulant sens Cognac/Angoulême par les Quais.
- Le **samedi 11 novembre 2017**, Sur l'itinéraire des courses suivant (ne sont indiquées que les rues de Jarnac) :

Le **stationnement des véhicules sera interdit** : Rue du Chail entre la rue Cholous et la rue du Port Poton, Rue Abel Guy, Rue des Fossés, Rue Gabriel Péri, Rue Pasteur entre la rue Gabriel Péri et le rond-point, Rue de Condé, Rue Panel.

Un **sens unique de circulation** sera instauré dans le sens de la course empruntant.

Pour le marathon et le 11.5 km : route de Luchac (marathon) ; route de Julienne (11.5) ; rue Baptistine ; rue Cholous ; rue du Chail ; rue Abel Guy.

Pour le semi-marathon : rue des Epiciers ; rue des Chabannes ; rue ML Bisquit ; place Charles de Gaulle.

La **circulation sera interdite** de 7h00 à la fin de la manifestation :

Rue des Fossés ; rue Gabriel Péri et rue Panel et rue Pasteur entre le rond-point et la rue J. MOREAU

Devant les Ets Courvoisier jusqu'au pont, les véhicules légers seront déviés par la rue des Moulins et la rue de la côte en traversant la rue des Chabannes.

La circulation se fera dans le sens des participants et sera momentanément interrompue lors de leur passage.

Sur le circuit des coureurs, pour les véhicules arrivant en sens inverse des participants, des déviations seront mises en place par les voies communales adjacentes.

Les quais de Charente, la rue de Condé et le pont seront barrés le temps de la manifestation. Les déviations se feront par la rocade.

Le Pont et les quais pourront être ouverts après le départ des coureurs.

Les véhicules en stationnement seront considérés comme gênants et pourront être placés en fourrière.

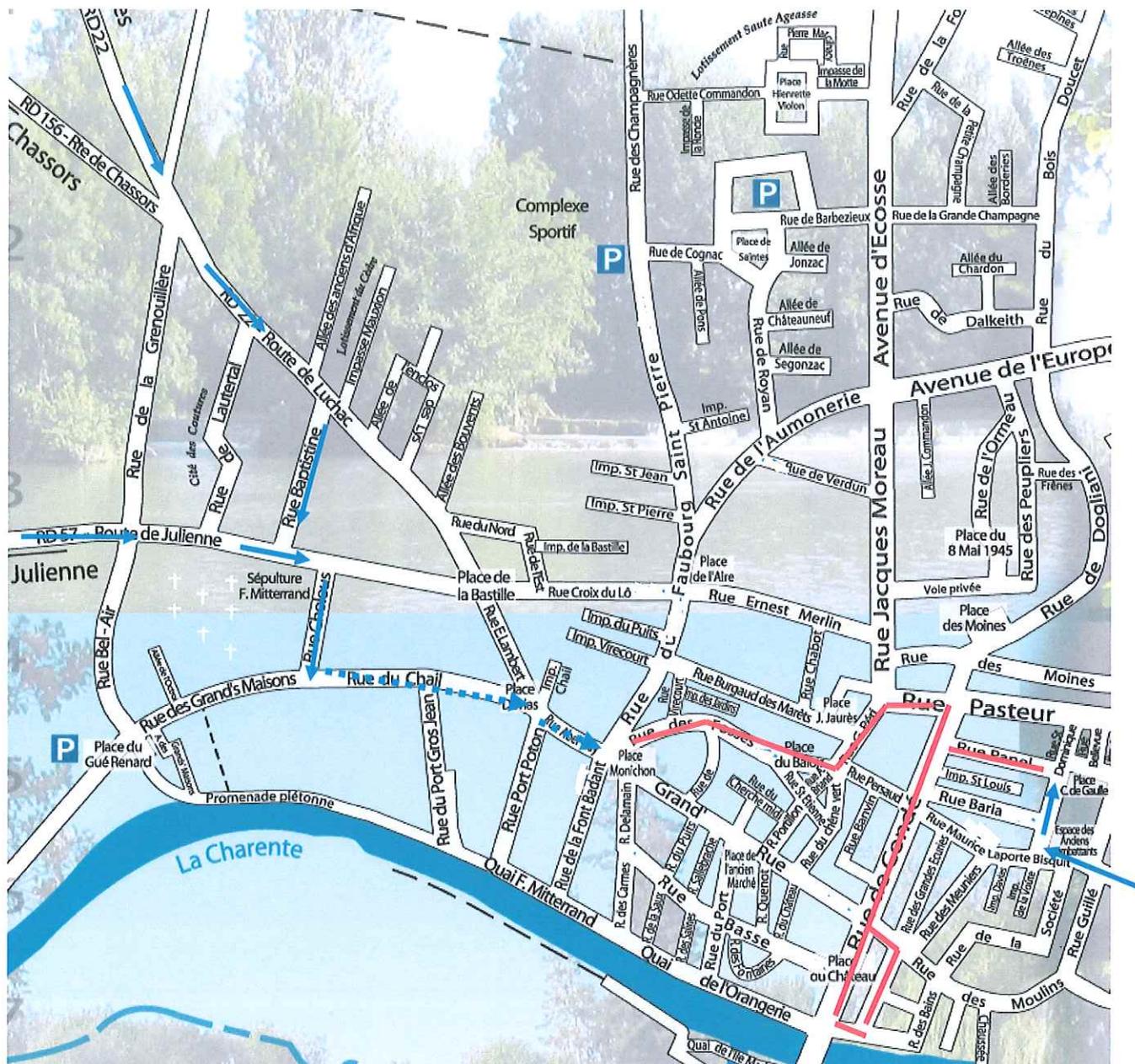
Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

A Jarnac le 9/10/2017

Le Maire,

François RABY





PLAN DES RESTRICTIONS LE 11 NOVEMBRE 2017

-  CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS
-  CIRCULATION DANS LE SENS DE LA COURSE
-  CIRCULATION SENS DE LA COURSE + STATIONNEMENT INTERDIT